

Aide-mémoire

sur l'utilisation des principaux formulaires auprès du REQ

À jour au 1er août 2006

| | |
|--|---|
| 1) Constitution sous la Partie 1A L.C.Q. | <ul style="list-style-type: none">- Statuts de constitution et l'Avis établissant l'adresse du siège / Liste des administrateurs OU- Statuts de constitution et la déclaration initiale;- Frais : 300,00 \$;- REQ retourne un certificat de constitution incluant une copie des formulaires, le cas échéant. Aucune copie de la déclaration initiale n'est retournée. <p><i>(article 123.14 L.C.Q.)</i></p> |
| 2) Changement d'adresse du siège social lorsque c'est dans le même district judiciaire. | <ul style="list-style-type: none">- Déclaration modificative;- L'Avis établissant l'adresse du siège / Liste des administrateurs n'est pas accepté;- Aucun frais;- Une copie de la déclaration modificative est retournée. <p><i>(articles 123.35 L.C.Q. et 43 L.P.L.)</i></p> |
| 3) Modification d'adresse du siège social lorsque c'est dans un autre district judiciaire. | <ul style="list-style-type: none">- Statuts de modification et l'Avis établissant l'adresse du siège / Liste des administrateurs;- Frais : 140,00 \$;- REQ retourne un certificat de modification incluant une copie des formulaires. <p><i>(articles 123.36 et 123.14 L.C.Q.)</i></p> |
| 4) Changement dans le conseil d'administration mais pas du nombre prévu dans les statuts. | <ul style="list-style-type: none">- Déclaration modificative;- L'Avis établissant l'adresse du siège / Liste des administrateurs n'est pas accepté;- Délai pour déposer : dans les 15 jours du changement;- Frais : aucun;- Une copie de la déclaration modificative est retournée. <p><i>(articles 123.81 L.C.Q. et 43 L.P.L.)</i></p> |
| 5) Modification du nombre des administrateurs prévu dans les statuts. | <ul style="list-style-type: none">- Statuts de modification et l'Avis établissant l'adresse du siège / Liste des administrateurs;- Frais : 140, 00 \$;- REQ retourne un certificat de modification incluant une copie des formulaires. <p><i>(articles 123.14, 123.101 et 123.104 L.C.Q.)</i></p> |
| 6) Toute autre modification aux statuts ex : <ul style="list-style-type: none">- du capital-actions;- de la dénomination sociale;- autres dispositions. | <ul style="list-style-type: none">- Statuts de modification;- Frais : 140,00 \$;- REQ retourne un certificat de modification incluant une copie du formulaire. <p><i>(articles 123.101 et 123.104 L.C.Q.)</i></p> |
| 7) Continuation d'une compagnie de la Partie 1 à la Partie 1A L.C.Q. | <ul style="list-style-type: none">- Statuts de continuation et l'Avis établissant l'adresse du siège / Liste des administrateurs;- Frais : 197,00 \$;- REQ retourne un certificat de continuation incluant une copie des formulaires. <p><i>(articles 123.135 et 123.14 L.C.Q.)</i></p> |
| 8) Fusion sous la Partie 1A L.C.Q. | <ul style="list-style-type: none">- Statuts de fusion et l'Avis établissant l'adresse du siège / Liste des administrateurs OU- Statuts de fusion et la déclaration initiale (fusion ordinaire);- Statuts de fusion et la déclaration modificative (fusion simplifiée);- Frais : 482,00 \$;- REQ retourne un certificat de fusion incluant une copie des formulaires ou de la déclaration modificative, le cas échéant. Aucune copie de la déclaration initiale n'est retournée. <p><i>(articles 123.14 et 123.117 L.C.Q. et l'article 35 L.P.L.)</i></p> |

L.C.Q. : Loi sur les compagnies (L.R.Q., c. C-38)

L.P.L. : Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales (L.R.Q., c. P-45)

REQ : Registraire des entreprises du Québec